

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 mars 2010
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Label Unesco - "Bordeaux, port de la Lune" - Animation et suivi 2009-2010 -
Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, l'Etat (DRAC) et la CUB -
Fonds de concours - Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Ayant pris connaissance des projets engagés par la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, lors de sa 33^{ème} session de Séville, juin 2009, a demandé à la France, Etat partie de la convention de 1972, d'établir *un rapport au Centre du Patrimoine Mondial* (CPM), sur le suivi de l'état de conservation du bien : Bordeaux, Port de la Lune, avec les gestionnaires de celui-ci.

L'Etat partie, la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont souhaité confier l'expertise nécessaire afin de l'établir, à un bureau d'étude ayant des compétences et des connaissances dans les domaines de la conservation et du développement du patrimoine architectural, urbain et paysager.

L'Etat partie et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont souhaité que la Ville de Bordeaux assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

Cette étude traite des mesures de réduction de l'impact visuel du pont Bacalan Bastide au travers des recommandations formulées par le Comité du patrimoine mondial, ainsi que des engagements d'appliquer des dispositions de planification aux projets urbains de part et d'autre de l'ouvrage.

La Ville de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles sont associées pour piloter cette étude.

Il est également nécessaire de prévoir des outils de communication (maquette), d'associer les ambassadeurs et les experts du Comité patrimoine mondial aux démarches de suivi de l'état de conservation du bien inscrit et d'assister aux débats lors des sessions du Comité du patrimoine mondial.

Il est proposé que ces différentes actions soient menées dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux, la CUB et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

A ce titre, notre établissement public est sollicité pour contribuer, par fonds de concours, à hauteur de 30 000 € dans le cadre du plan de financement ci-après.

Financeurs	Montant en €
Communauté urbaine de Bordeaux	30 000 €
Etat / Direction régionale des affaires culturelles	50 000 €
Ville de Bordeaux	30 000 €
TOTAL TTC	110 000 €

En raison de l'intérêt de la démarche et de son lien avec le pont Bacalan Bastide et les projets urbains de part et d'autre de l'ouvrage, il est proposé d'y donner une suite favorable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à la Communauté urbaine d'accorder, à des communes membres, des fonds de concours permettant de contribuer au financement de la réalisation ou de fonctionnement d'un équipement,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la réalisation de ces études et prestations s'intègrent dans le cadre de l'instruction du dossier Unesco en apportant des réponses et des engagements de la Ville de Bordeaux et de la CUB aux recommandations Unesco du Comité de Séville 2009, en amont de la préparation du prochain Comité du patrimoine mondial.

Article 1 : un fonds de concours de 30 000 € est accordé à la Ville de Bordeaux pour contribuer à la réalisation des études et prestations visées plus haut.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice 2010, chapitre 204, fonction 8220, article 204141, programme VD18, CRB O400 (pont Bacalan Bastide).

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de partenariat ci-annexée avec la Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2010

PUBLIÉ LE : 7 AVRIL 2010

M. NICOLAS FLORIAN

